



Rapport annuel 2024 concernant l'application du Règlement numéro
446-2024 sur la gestion contractuelle

Municipalité de la Paroisse de Disraeli
Déposé le 4 juin 2025

Préambule

Conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C27.1), la Municipalité de la Paroisse de Disraeli doit produire et déposer, au moins une fois par an, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle de la Municipalité.

Lors de la séance ordinaire du 4 juin 2025, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le *Rapport annuel 2024 concernant l'application du règlement numéro 446-2024 sur la gestion contractuelle*.

Objet

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens et citoyennes sur l'application des mesures prévues au *Règlement numéro 446-2024 sur la gestion contractuelle*.

Règlement sur la gestion contractuelle

La Municipalité de la Paroisse de Disraeli a adopté le *Règlement numéro 446-2024 sur la gestion contractuelle* le 4 décembre 2024 abrogeant les règlements numéros 413-2019 et 418-2021.

Le règlement numéro 446-2024 vise principalement à assurer la transparence, l'éthique et l'équité dans la gestion des contrats municipaux, dans le respect des règles relatives à l'attribution de ces contrats prévues dans les lois ainsi que celles prévues dans les politiques, directives et règlements de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli.

Ce règlement vise également à :

- a) Assurer que les deniers publics soient dépensés dans le respect d'une saine gestion et en tenant compte de l'importance relative des montants;
- b) Stimuler la compétition et favoriser l'achat local dans le respect des lois et règlements;
- c) Refléter une transparence et favoriser l'intégrité dans les transactions effectuées à même les fonds publics;
- d) Gérer efficacement le processus d'approvisionnement en lien avec le respect de l'environnement et en s'inscrivant dans un esprit du développement durable.

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité sous la rubrique « Vie municipale », « Règlements municipaux ».

Modes de sollicitation

La Municipalité peut conclure des contrats selon les trois (3) principaux modes de sollicitation possibles, soit :

- Le contrat conclu de gré à gré;
- Le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation;
- Le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SÉAO).

L'estimation de la dépense du contrat à octroyer.

La Municipalité de la Paroisse de Disraeli tient à jour sur Internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins vingt-cinq mille dollars (25 000 \$). Cette liste est publiée, conformément à la loi, sur le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement.

LISTE DES CONTRATS DE 25 000\$ ET PLUS PUBLIÉS AU SEAO				
Période du 2024-01-01 au 2024-12-31				
Fournisseurs	Description	Numéro de contrat	Type de contrat	Nature du contrat
Pavage Centre-Sud du Québec inc.	Rechargement et pavage d'une partie du 5 ^e Rang	20240709	Avis d'appel d'offres	Travaux de construction

Également, tel que requis par l'article 961.4 paragraphe 2 du *Code municipal du Québec*, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de deux mille dollars (2 000 \$) passés au cours du dernier exercice financier complet. La liste peut être consultée sur le site web de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli.

**LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ AVEC UN MÊME CONTRACTANT
LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE DÉPASSANT 25 000 \$
POUR L'EXERCICE FINANCIER DU 1^{ER} JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024**

Fournisseurs	Description sommaire	Total des achats
Architecture EVOQ Inc.	Services professionnels - plan directeur pour le sentier du Vieux-Barrage	78 757,89 \$
Desjardins Sécurité financière	Assurances collectives pour l'année 2024	32 593,87 \$
Eskair Aménagement inc.	Achat et installation des modules de jeux au Parc du Pansu	47 892,62 \$
Excavations Gagnon & Frères inc.	Contrat déneigement de chemins publics, location de machinerie et matériel	190 823,34 \$
Excavation Gilles Bourgault inc.	Location de machinerie	63 907,40 \$
Germain Daigle Excavation inc.	Contrat de déneigement des chemins privés et balayage des routes	73 574,14 \$
Gesterra, Société de développement	Enfouissement & traitement des matières résiduelles, traitement des mat. organiques	55 177,10 \$
Groupe Nadeau inc.	Matériaux granulaires	73 691,30 \$
Ministre des Finances (Sécur. Publique)	Services de la Sûreté du Québec	163 640,00 \$
MRC des Appalaches	Quotes-parts annuelles, étude piste cyclable, révision de dossiers	134 136,94 \$
Mun. St-Joseph-de-Coleraine	Entente incendie - quotes-part annuelle et sorties incendie	62 565,55 \$
Pavages Centre Sud du Québec	Pavage d'une partie du 5 ^e Rang	434 461,78 \$
Pavage Estrie-Beauce	Pavage chemins municipaux	45 805,46 \$
Quincaillerie Guy Parent Inc.	Ponceaux pour chemins municipaux	40 411,41 \$
RAPPEL	Travaux - Myriophylle Lac-de-l'Est	56 656,68 \$
Raymond, Chabot, Grant, Thornton	Vérification annuelle et audit TECQ	25 449,72 \$
Les services EXP inc.	Étude d'alternatives pour piste cyclable entre St-Joseph-de-Coleraine et Beaulac-Garthby	38 168,83 \$
Excavation Simoneau & Frères inc.	Location pelle et camion chemin Marcotte et 5 ^r Rang	29 039,82 \$
T.O.R.A. Inc.	Contrat de cueillette des matières résiduelles, recyclables, organiques et objets lourds	187 718,62 \$
Ville de Disraeli	Entente incendie & sorties, qtes-parts enf. sanitaire, aqueduc & égout, entente loisirs, contributions	165 451,12 \$

Plainte

Aucune plainte n'a été reçue en 2024 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée en 2024 concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Date du dépôt

Le présent rapport est déposé lors de la séance ordinaire du 4 juin 2025.

Rock Sadoine
Directeur général, greffier-trésorier